



Demande d'autorisation de survol du Parc national des Ecrins

à adresser par courrier électronique 5 jours francs avant la date du survol : autorisation@ecrins-parcnational.fr

Demandeur (société hélicoptère)	HDF	04.76.77.00.50 / 06.09.24.57.80
Aéronef (type couleur immatriculation)	AS 350 B3 F-GMAT bleu	
Bénéficiaire (nom + téléphone)	ONF EntraiGues (Maxime Croz 0670095554)	

Date des rotations	Aire de départ	Aire d'arrivée	Nombre de rotations pour			Description des rotations
			Ravitaillement	Travaux – équipements	Transport Passagers	
04 Nov	Valsenestre piste du beranger	torrent du beranger ouvrage bois		4		Materiels bois et béton
5/12/11	repat cause	fête o				

Prescriptions réglementaires (modalité 19 de la charte du Parc national des Ecrins) :

COPIE AU SECTEUR VALBONNAIS

Compte rendu obligatoire par email (sous 5 jours) : indiquez le numéro d'autorisation et détaillez les survols réalisés

Toute modification de cette autorisation (date de vol, rotations, etc.) est subordonnée à l'accord du Parc national

Autorisation accordée refusée

N° 598 / 2019

Modifiée

Suivi par : Corine Bourgeois

à Gap, le 30/10/2019

Le Directeur,

Le Directeur Adjoint,

Thierry DURAND